



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 31.10.24
Et publication ou notification
Du 04.11.24
Le Maire,

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20

N°DEL 2024_08_113_22

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet : MARCHÉS PUBLICS

Attribution du marché "Fourniture et installation de postes de travail informatique associées"

Présents :

Bernard JOBERT	Brigitte RINAUDO PINEAU
Yves NONJARRET	Marie-Paule MAUDUIT
Stéphanie MECHIN	Jacques BUTTARD
Jean-Michel VIGNAT	Thierry DOMENACH
Robert DALMASSO	Laurence GIORGINI
Michèle CAPDEVIELLE	Julie HIVERT
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT
Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVÉRIE donne procuration à Yves NONJARRET
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET
Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves NONJARRET

=====
Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le précédent marché "Fourniture et installation de postes de travail informatique et prestations associées" arrivant à son terme le 31 décembre 2024, il est nécessaire de sélectionner un nouveau prestataire par l'intermédiaire d'une consultation.

Dans cette perspective, un groupement de commandes entre la commune de La Croix Valmer et le CCAS de La Croix Valmer, en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, est prévu notamment pour le marché des Fourniture et installation de postes de travail informatique et prestations associées, afin de rationaliser les coûts et les dépenses pour ce type de marché.

Un accord cadre mono attributaire à bons de commande, d'une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an, été publiée sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le lundi 8 juillet 2024 et les mesures de publicité auprès du BOAMP et du JOUE.

4 plis ont été déposés.

Au terme de la procédure, une commission d'appel d'offres, réunie en séance le jeudi 10 octobre 2024, a validé les candidatures et décidé d'attribuer le marché à la société Progetech, dont l'offre s'avère la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres, et ce pour un montant découlant de la décomposition du prix global et forfaitaire, pour un détail quantitatif estimatif de 111 827,00 € HT soit 134 192,40 € TTC et un détail quantitatif estimatif masqué de 187 698,00 € HT soit 225 237,60 € TTC. Pour un montant maximal annuel de 280 000,00 € HT soit 336 000,00 € TTC.

Les offres remises sont consultables au service de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu la délibération N° 2023_08_112_4 en date du 16 novembre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de La Croix Valmer et le CCAS de La Croix Valmer ;
Vu les offres consultables auprès du service de la Commande Publique ;
Vu les procès-verbaux issus de la Commission d'Appels d'Offres ;
Vu le projet d'acte d'engagement joint ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres en date du 10 octobre 2024
Considérant que les dépenses de ce marché sont inscrites au budget principal ;
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** la proposition de l'entreprise Progetech, pour la période 2025-2028 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la procédure et au marché de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

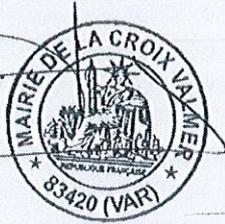
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Yves NONJARRET.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

0 4 NOV. 2024

Le Maire

